



Building a Europe  
for and with children  
Construire une Europe  
pour et avec les enfants

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 9 février 2022  
CDENF(2022)AR01

**Cette réunion plénière suit chronologiquement la quatrième réunion plénière d'octobre 2021 et n'a pas été incluse dans la numérotation régulière des réunions plénières, car elle a été rajoutée au calendrier des réunions du CDENF compte tenu des circonstances spécifiques de la pandémie COVID-19. La numérotation régulière des séances plénières sera reprise avec la 5e réunion plénière du CDENF qui se tiendra en mai 2022.**

## Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Rapport abrégé de la deuxième session plénière consacrée aux droits des enfants dans la migration  
(Strasbourg, 1-3 février 2022)

### Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu sa deuxième session plénière consacrée à la protection des droits des enfants dans la migration à Strasbourg en ligne du 1<sup>er</sup> au 3 février 2022 sous la présidence de Mme Maria-Andriani Kostopoulou (Grèce). Cette session plénière a été introduite dans le calendrier du CDENF en plus des réunions plénières régulières afin de finaliser le travail sur les projets de documents sur les droits des enfants dans la migration, qui n'a pas pu être achevé lors de la première session dédiée à ce sujet (16-17 septembre 2021).

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants, sera disponible sur la page web du CDENF<sup>1</sup>.

Lors de sa session plénière, le CDENF a pris les décisions et actions suivantes :

### Tâches et activités du CDENF : examen de l'état d'avancement ; évaluation des activités achevées et des prochaines étapes.

#### Le CDENF :

- **prend note** de son nouveau mandat (2022-2025), tel qu'adopté par le Comité des ministres ;
- **prend note** des informations fournies par le Secrétariat concernant le calendrier des réunions de 2022 pour le CDENF et ses organes subordonnés, tel qu'il a été examiné par le Bureau lors de sa réunion du 19 janvier 2022, et du fait que le calendrier sera complété par un aperçu des priorités et des délais pour la réalisation des activités d'ici la prochaine réunion plénière, du 18 au 20 mai 2022;
- **prend note** de la mise à jour fournie par la délégation italienne concernant l'organisation de la Conférence à haut niveau pour le lancement de la Stratégie des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe (2022 à 2027) qui se tiendra à Rome, en Italie, les 7 et 8 avril 2022, sous la présidence italienne du Comité des ministres, et apprécie les progrès accomplis ;

<sup>1</sup> [www.coe.int/cdenf](http://www.coe.int/cdenf)

- **adopte** le rapport de sa quatrième réunion plénière (13-15 octobre 2021) ;
- **convient d'approuver en procédure écrite** le rapport final de mise en œuvre de la troisième Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021), qui sera finalisé par le Secrétariat sur la base des derniers éléments reçus, en le soumettant d'abord au Bureau pour approbation avant de solliciter l'approbation du CDENF plénier en mars 2022.

### **Tâche spécifique du CDENF : Les droits des enfants dans la migration**

#### **Le CDENF :**

- **entend une allocution et tient un échange de vues** avec Mme Leyla Kayacik, Représentante spéciale de la Secrétaire générale (RSSG) sur les migrations et les réfugiés, qui exprime son ferme soutien à toutes les activités liées aux migrations menées par le CDENF, et informe d'un événement sur la promotion d'une approche multidisciplinaire de l'évaluation de l'âge des enfants migrants non accompagnés, qui aura lieu dans le cadre du calendrier des activités de la présidence italienne du Comité des Ministres à Rome, dans un format hybride, le 30 mars 2022.
- **apprécie** le soutien précieux apporté par la RSSG et son Bureau dans les activités normatives pertinentes.

#### ***Evaluation de l'âge des enfants migrants***

En ce qui concerne le projet de recommandation du Comité des Ministres sur les principes des droits de l'homme et les directives d'application sur l'évaluation de l'âge des enfants migrants

#### **le CDENF :**

- **poursuit l'examen** du projet de recommandation, en abordant les questions restantes sur la base des commentaires et propositions soumis par les délégations et les observateurs avant et pendant la réunion ;
- **inclut** un certain nombre de modifications rédactionnelles et substantielles du texte ;
- **approuve** le projet final de la recommandation, tel que distribué aux délégations avant le vote, en vue de sa soumission au Comité des ministres pour adoption, une fois que l'exposé des motifs aura été finalisé et adopté par le CDENF ;
- **charge le Secrétariat** de réviser le projet d'exposé des motifs de la recommandation, en l'alignant sur les modifications apportées au projet de recommandation lui-même, et à la lumière des commentaires formulés avant et pendant la réunion, pour le distribuer prochainement aux délégations nationales ;
- **convient que** l'adoption de la version finalisée du projet d'exposé des motifs se fasse par procédure écrite.

A la demande de trois délégations, leurs propositions de rédaction respectives, qui n'ont pas trouvé le soutien du CDENF, seront reflétées dans le rapport complet de la réunion, et l'opinion dissidente écrite soumise par une délégation pendant la réunion sera jointe en annexe à ce même document.

## ***Tutelle pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration***

En ce qui concerne le projet d'exposé des motifs de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration,

### **le CDENF :**

- **poursuit** l'examen du projet d'exposé des motifs, en abordant les questions restantes sur la base des commentaires et des propositions soumis par les délégations et les observateurs avant et pendant la réunion ;
- **inclut** un certain nombre de modifications rédactionnelles et substantielles du texte ;
- **adopte** le projet d'exposé des motifs en vue de sa soumission au Comité des Ministres pour information.

A la demande de deux délégations, leurs propositions de rédaction respectives, qui n'ont pas trouvé le soutien du Comité, seront reflétées dans le rapport complet de la réunion.

### **Avis du CDENF**

Le CDENF **révise et adopte** son projet d'avis sur la Recommandation 2216(2021) de l'APCE sur "L'intérêt supérieur de l'enfant et politiques pour assurer l'équilibre entre la vie privée et professionnelle", tel que préparé par son Bureau, à soumettre au Comité des Ministres.

A la demande de deux délégations, leurs propositions de rédaction respectives, qui n'ont pas trouvé le soutien du CDENF, seront reflétées dans le rapport complet de la réunion.

### **Date et lieu des prochaines réunions**

#### **Le CDENF**

**prend note** des dates légèrement modifiées de ses prochaines réunions plénières :

- 5<sup>ème</sup> réunion plénière : 18-20 mai 2022 (en ligne) ;
- 6<sup>ème</sup> réunion plénière : 14-16 novembre 2022 (Strasbourg, face à face ou hybride).

### **Approbation du rapport de réunion abrégé**

Ce rapport abrégé a été envoyé à toutes les délégations nationales après la réunion, pour approbation par procédure écrite.

## Annexe

### Projet d'ordre du jour

- 
1. **Ouverture de la réunion**

---

  2. **Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

---

  3. **Déclaration de la Présidente et du Secrétariat**

---

  4. **Avis du CDENF pour le Comité des Ministres**

---

  5. **Évaluation de l'âge des enfants migrants** (*pour examen et approbation*) **(Tâche spécifique v)**
    - Projet de recommandation du Comité des Ministres sur les principes des droits de l'homme et lignes directrices en matière d'évaluation de l'âge des enfants dans le contexte de la migration
    - Projet d'exposé des motifs de la recommandation

---

  6. **Régime de tutelle pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration** (*pour examen et approbation*) **(tâche spécifique v)**
    - Projet d'exposé des motifs de la recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration

---

  7. **Questions diverses**

---

  8. **Événements à venir**

---

  9. **Date et lieu de la prochaine réunion**

---

  10. **Approbation du rapport abrégé de la session**

---